



**Groupement de Recherches sur l'Administration Locale en Europe
(GRALE – GIS du CNRS)
Commission « Tourisme et collectivités territoriales »**

Appel à contributions pour un ouvrage sur « Les contrats de destination »

Ouvrage collectif sous la direction de :

Sébastien BÉDÉ, Maître de Conférences, Université de Strasbourg, Humanis EA 7308.

Jacques SPINDLER, Professeur émérite, Université Nice Sophia-Antipolis, GRM EA 4711, Vice Président du Conseil scientifique du GRALE.

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, plus d'un milliard de personnes par an voyagent et le nombre de déplacement doublera d'ici 2030. Le développement des activités touristiques et les retombées économiques qu'il engendre sont un enjeu capital pour l'économie française. Le tourisme - « trésor national » comme l'a souligné Laurent Fabius lors de la signature de neuf contrats de destination le 25 juin 2015 - représente le premier secteur économique de la France avec près de 7,5 % du PIB. Face à une concurrence qui s'internationalise et se professionnalise, s'engager à améliorer l'attractivité des destinations touristiques reste plus que jamais un objectif primordial. Le succès dépend de nombreux facteurs tels que : la mise en tourisme de la destination, la gouvernance, la marque, le positionnement, *etc.*

Cet appel à contributions vise à analyser ces facteurs autour des politiques de contractualisation entre l'État et les parties prenantes pour la mise en tourisme d'une destination. Les propositions de participation à l'ouvrage collectif pourront s'intéresser aux initiatives de l'État français et d'Atout France, qui ont lancé en 2013 les « contrats de destination », mais aussi aux pratiques de même nature que l'on peut observer à l'étranger.

En ce qui concerne l'État français, outre l'analyse de ses politiques contractuelles en matière touristique, une étude spécifique de l'outil ADN d'Atout France méritera un développement spécifique, d'autant qu'il est susceptible de s'appliquer à tous pays désireux de mettre en place des contrats de destination. En effet, avec cet instrument d'intelligence territoriale qu'est l'ADN, l'objectif est de permettre à chaque territoire, *via* un regard croisé et prospectif, de construire son optimum touristique, et d'ajuster ses actions de développement dans le cadre des contrats de destination.

La sélection des destinations « contractualisées » repose essentiellement sur la pertinence du projet et le potentiel de création d'une marque à l'international. Par exemple, l'objectif du contrat de la destination Champagne, dont les « Coteaux, Maisons et Caves » ont été récemment inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de

l'UNESCO, est de promouvoir l'offre d'œnotourisme sur la base de l'excellence de son savoir-faire typiquement français.

D'une manière générale, les acteurs d'une destination s'engagent à promouvoir un territoire touristique et différentes formes de tourisme (urbain : « Paris : la ville augmentée », « Alsace » sur le tourisme d'affaires ; insulaire : Corse, Île Vanille ; rural : « Tarn et Garonne » sur le tourisme d'itinérance, la Vallée de la Dordogne sur l'art de vivre ; montagne : le contrat Pyrénées, le Massif des Vosges, le Jura, et les Alpes).

L'ambition des contrats de destination vise à : « *fédérer les acteurs impactant une même destination: ceux notamment liés au transport, à l'hébergement ou à la restauration, aux activités de loisir ou culturelles, à la promotion, l'information ou l'accueil...* »¹. Les contrats sont décrits comme des outils au service de l'attractivité et de la compétitivité des destinations pour atteindre un même objectif de développement, autour d'une stratégie partagée et coordonnée et d'un plan d'action mutualisé réunissant les acteurs clés d'une destination.

Ainsi, les contrats de destination cherchent à impliquer tous les acteurs dans la gouvernance de la destination sans désigner *a priori* une organisation pour piloter le projet. Toutefois, les obstacles à surmonter pour les regrouper sont nombreux : organisation atomisée du tourisme, recouvrement de compétences, hétérogénéité des acteurs, résilience organisationnelle, définition de frontières pertinentes de la destination, etc. Sur ce dernier point, les contrats de destination, qui se développent rapidement, semblent transcender, du moins pour certains d'entre eux, les découpages administratifs et redessiner la gouvernance de ces territoires à l'image du contrat de destination « Normandie - Paris Ile-de-France : Destination Impressionnisme ».

Il conviendra d'étudier également, à côté des contrats de destination, les nouveaux Contrats de Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux (SPÔTT) qui visent à soutenir le développement économique de tous les territoires. En réunissant autour d'un porteur de projet des acteurs de toute nature (publics, privés, associatifs) au-delà des frontières administratives, ces contrats cherchent à structurer les offres autour d'atouts naturels, patrimoniaux, artisanaux... qui ont vocation à devenir des références touristiques. Un patrimoine historique ou industriel, des spécialités artisanales, des sites naturels, des activités ludiques ou sportives propres aux territoires peuvent, par exemple, constituer une offre touristique singulière.

Au-delà de l'apparente nécessité de regrouper les activités touristiques (par le biais de différentes techniques de polarisation) c'est une réflexion sur la gouvernance des politiques touristiques locales qui peut être envisagée avec le souci de répondre à la demande touristique. Ainsi, les contrats de destination interpellent les chercheurs et les acteurs du terrain sur tout un ensemble d'interrogations. Répondent-ils à des modes ou à des nécessités ? Préfigurent-ils une nouvelle organisation territoriale du tourisme ? Quelle gouvernance suscitent-ils ? L'attractivité de la destination est-elle accrue et les retombées escomptées sont-elles au rendez-vous ? Le contrat de destination correspond-il à une rupture dans la gestion des destinations en termes de marque, de positionnement et d'image qu'ils proposent de véhiculer auprès des touristes ? (...).

¹ <http://atout-france.fr/content/contrats-de-destinations>.

Note aux auteurs :

Date : Les propositions de contributions doivent être adressées **avant le 1^{er} juillet 2016** à :

sebastien.bede@em-strasbourg.eu et jacques.spindler@unice.fr

Les contributions seront rédigées en tenant compte des indications fournies par les revues académiques (voir *infra*). Elles seront accompagnées d'un résumé (100 à 200 mots) et d'une liste de mots clés en français et en anglais. Ceux-ci figureront sur une première page indiquant, en outre, les coordonnées de l'auteur (ou des auteurs).

Processus éditorial

L'ouvrage accueille des articles en français ou en anglais. Les jeunes chercheurs et doctorants sont engagés à soumettre.

Les textes proposés ne doivent pas avoir déjà été publiés. Ils doivent respecter la présente ligne éditoriale et les consignes de présentation.

Les contributions sont reçues par les coordinateurs de la publication qui les rendent anonymes, leur affecte un numéro et les transmettent à deux lecteurs.

Les auteurs reçoivent une réponse (article accepté sans modifications, article accepté avec modifications mineures, article accepté avec modifications majeures, article accepté avec modifications fondamentales, article refusé) **dans un délai d'environ deux mois.**

Consignes de présentation des articles

Les textes sont soumis en version électronique, sous format Word, en times 12, 1,5 interligne à l'adresse des coordinateurs : sebastien.bede@em-strasbourg.eu et jacques.spindler@unice.fr

Les fichiers « sources » des tableaux, graphiques et illustrations (fichiers excel, jpeg en haute définition c'est-à-dire minimum 200 dpi, soit 79 pixels/cm...) sont joints à l'envoi de l'article dans des fichiers séparés, identifiés par le <nomPremierAuteur>_fig<numéroFigure>.

Ils comprennent entre 40 000 et 60 000 signes (ou caractères, espaces compris), bibliographie incluse.

L'article est précédé d'une page de garde fournissant les informations suivantes (cette page sert uniquement pour la gestion des contributions et n'est pas transmise aux lecteurs) :

- Nom et prénom ; fonction, institution ; discipline(s) de l'auteur (ou des auteurs) ; adresse postale complète ; adresse électronique ; éventuellement adresse de page d'accueil personnelle ou professionnelle sur Internet ; titre, résumé de l'article.
- Afin de préserver l'anonymat, les articles soumis ne doivent pas comporter de références superflues aux publications de l'auteur. Les propositions de contribution ne permettant pas d'assurer l'anonymat des évaluations seront retournées à l'auteur.
- Les tableaux, graphiques, illustrations (en noir et blanc) et annexes éventuelles sont regroupés en fin d'article, numérotés séquentiellement en chiffres décimaux. Ils doivent être appelés dans le texte à l'endroit où ils doivent être insérés (ex : Cf. tableau 1). La légende des graphiques et illustrations, les titres des tableaux doivent être clairement indiqués à l'aide de motifs distinctifs (hachures, points, etc.). Les tableaux sont présentés en tant que tableau et non en tant qu'image.
- Toutes les notes sont ramenées en bas de page et numérotées en continu sur l'ensemble de la contribution. Elles ne doivent comporter ni tableau, ni graphique, et ne pas dépasser 4 lignes.

- Les citations et expressions sont à mettre entre guillemets (« ») en italiques. Les citations de textes étrangers doivent apparaître en français lorsque la contribution est écrite en français.

- L'usage du gras est proscrit.

- Les sigles doivent être développés à leur première occurrence, avec le sigle entre parenthèses, puis peuvent apparaître tels quels ensuite.

- Références bibliographiques

Les références bibliographiques sont appelées dans le texte en citant : le nom de famille de l'auteur, l'année de publication de l'ouvrage, ainsi que la page de référence à la suite de la citation (Nom, 2004, p. 142). Les publications écrites par différents auteurs sont séparées à l'aide de points-virgules (Nom, 2002 ; Name, 1994). Les différentes publications d'un même auteur sont séparées à l'aide d'une virgule (Nom, 1999, 2002).

Lorsque deux ou plusieurs ouvrages ont été écrits par un auteur dans la même année, on les différencie en utilisant des lettres alphabétiques (ex : Nom, 2000a, 2000b).

Les références bibliographiques sont présentées en fin de texte, par ordre alphabétique des noms d'auteur, sans numérotation. Toute référence bibliographique citée dans la bibliographie doit avoir été citée dans l'article, et inversement. Pour un ouvrage (ou un article) collectif, tous les noms doivent être cités. Exemples :

Article de revue :

Nom Prénom et Prénom2 Nom2, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, numéro, année, x pages.

Ouvrage :

Nom Prénom, *Titre du livre*, collection, éditeur, année, x pages.

Chapitre dans un ouvrage collectif

Nom Prénom, « Titre du chapitre », in Prénom Nom (dir.), *Titre du livre*, collection, éditeur, année, x pages.

Document Internet :

Nom Prénom, *Titre du document*, année [en ligne]. Source. À partir de URL [Consulté le jour mois année].

Thèse :

Nom Prénom, *Titre de la thèse*, Type de thèse (diplôme), Nom de l'université, année.

L'ouvrage sera publié dans la Collection du GRALE (GIS du CNRS) aux éditions L'Harmattan.

Sébastien BÉDÉ est Maître de Conférences à l'Université de Strasbourg et membre du Laboratoire Humanis EA 7308.

EM Strasbourg Business School

61 avenue de la Forêt-Noire

67085 Strasbourg Cedex

Jacques SPINDLER est Professeur émérite à l'Université Nice Sophia-Antipolis, ancien Directeur de l'IAE de Nice et membre du Laboratoire GRM EA 4711. Il est vice président du Conseil Scientifique du GRALE et de l'Association Francophone de Management du Tourisme (AFMAT).

IAE - École universitaire de Management - Pôle Universitaire Saint Jean d'Angély

24, Avenue des Diables Bleus

06357 NICE Cedex 04